



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/1997/L.55
23 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin - 25 juillet 1997
Point 5 de l'ordre du jour

APPLICATION ET SUIVI INTEGRES ET COORDONNES DES RESULTATS
DES GRANDES CONFERENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX
ORGANISES PAR LES NATIONS UNIES

Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
M. Juan Somavía (Chili), à l'issue
de consultations officielles

Session de 1998 du Conseil économique et social sur l'application
et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes
conférences et sommets internationaux organisés
par les Nations Unies

Le Conseil économique et social

a) Note que la résolution 50/227 de l'Assemblée générale en date du 24 mai 1996, l'Agenda pour le développement et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée et du Conseil ainsi que les conclusions concertées du Conseil offrent une base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies;

b) Décide de convoquer une session du Conseil immédiatement après sa session d'organisation de 1998, d'une durée de deux ou trois jours, pour examiner plus avant le thème de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies, dans le but de faciliter l'examen de cette question à la session de fond de 1998;

c) Décide également que l'on se penchera tout particulièrement à cette session sur les résultats de l'étude approfondie que doit consacrer le Comité administratif de coordination, à sa deuxième session ordinaire de 1997, aux travaux de ses équipes spéciales, ainsi que sur le renforcement du dialogue entre le Conseil, ses organes subsidiaires, les fonds et programmes des Nations Unies et les organisations du système, notamment dans le cadre de la préparation des prochains processus d'examen des conférences des Nations Unies, afin d'assurer la promotion d'un suivi intégré et coordonné des conférences mondiales des Nations Unies, en s'attachant à réaliser les buts et engagements énoncés par les conférences internationales;

d) Prie le Bureau du Conseil, en consultation avec le secrétariat, de prendre les dispositions nécessaires en vue de cette session.
